

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée pour être tenue le jeudi 9 novembre 2023 à 17 h 30.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin et madame Johanne Lepage.

Était absent, le conseiller, monsieur Alexandre Morin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Mandat pour appel d'offres – Services professionnels en comptabilité pour vérificateurs externes – Audits 2023-2026 # TR-202310-96.
4. Acceptation de démission - Mme Josée Caron, greffière adjointe.
5. Travaux de construction du pavillon pour le Marché public au 100, chemin Masson – Dossier # TP-202311-102.
6. Travaux de bouchonnage de 2 bornes-fontaines, chemin de Chertsey et rue du Baron-Louis-Empain – Dossier # HYG-202311-101.
7. Entente pour travaux temporaires au barrage du Lac-à-Ouimet (2^e) # X0004965 avec M. Martin Ouimet.
8. Terminaison d'emploi – M. Marc-Antoine Lacoste, inspecteur en urbanisme.
9. Acceptation de départ à la retraite – Mme Ginette Roy, responsable de la bibliothèque.
10. Demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).
11. Période de questions.
12. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 6 membres.

9487-11-2023

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

9488-11-2023

3. MANDAT POUR APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS EN COMPTABILITÉ POUR VÉRIFICATEURS EXTERNES – AUDITS 2023-2026 # TR-202310-96.

ATTENDU le projet de devis # TR-202310-96 tel que rédigé par la trésorière, madame Lise Lavigne et la greffière, madame Judith Saint-Louis pour des services professionnels en comptabilité pour vérificateurs externes – Audits 2023-2026 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le devis précité et mandate la direction générale à procéder à l'appel d'offres # TR-202310-96 en temps et lieu conformément aux dispositions de la Loi en pareille matière.

9489-11-2023

4. ACCEPTATION DE DÉMISSION - MME JOSÉE CARON, GREFFIÈRE ADJOINTE.

ATTENDU l'avis de démission remis par madame Josée Caron, greffière adjointe, le 1^{er} novembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte de l'avis et accepte la démission de madame Josée Caron prenant effet le 1^{er} novembre 2023.

9490-11-2023

5. TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PAVILLON DE JARDIN POUR MARCHÉ PUBLIC AU 100, CHEMIN MASSON – DOSSIER # 202311-102.

ATTENDU l'intention du conseil pour la construction d'une structure pour un comptoir extérieur de vente permanent avec toiture sur la partie de terrain du 100, chemin Masson qui est reconnue comme étant le marché public de la Ville ;

ATTENDU la demande de prix auprès d'entrepreneurs spécialisés pour la fourniture de 12 pavillons de 9 pieds par 8 pieds de largeur ;

ATTENDU la seule soumission obtenue de ACF Pro inc. au montant global de 40 200.00 \$ plus les taxes applicables incluant pavillons, tables rétractables, espaces tableaux et pare-avalanches ;

ATTENDU l'étude et la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et le prix soumis par ACF Pro inc. et lui attribue le contrat # TP-202311-102 pour la fourniture de 12 pavillons de jardins le tout tel qu'il appert à sa soumission # 1004 du 26 octobre dernier pour un montant de 40 200.00 \$ plus les taxes applicables (46 219.95 \$ toutes taxes comprises).

QUE ce conseil affecte un montant de 42 160 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2022 à cette dépense.

QUE tout solde résiduel soit retourné dans l'excédent accumulé non affecté.

Le vote est demandé.

Pour = 5 (Monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Michaël Vangansbeck, madame Joan Raymond, madame Johanne Lepage et monsieur Gilles Boucher)

Contre = 1 (Monsieur Raymond Saint-Aubin)

La résolution est ADOPTÉE à la majorité des membres présents.

9491-11-2023

6. TRAVAUX DE BOUCHONNAGE DE 2 BORNES-FONTAINES, CHEMIN DE CHERTSEY ET RUE DU BARON-LOUIS-EMPAIN – DOSSIER # HYG-202311-101.

Le conseiller Daniel Beaudoin déclare son conflit d'intérêt envers son employeur actuel, Monco Excavation inc. et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU les besoins urgents de fermer une conduite d'aqueduc obsolète située sur le chemin de Chertsey entre les bornes-fontaines # 100 sur chemin de Chertsey et # 126 sur la rue du Baron-Louis-Empain, dont les vannes de fonction présentes ne ferment pas hermétiquement ;

ATTENDU les demandes de prix transmises auprès d'entrepreneurs et la réception de 2 offres tel qu'il appert au tableau suivant :

Soumissionnaires	Prix avant taxes incluant pavage
Monco Excavation inc.	14 060.00 \$
Excapro inc.	22 500.00 \$

ATTENDU l'étude et la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. pour mandater l'entrepreneur pour le bouchonnage seulement et prévoir les travaux de pavage en 2024, à l'interne, à même les prévisions budgétaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et l'offre de Monco Excavation inc. pour le bouchonnage des 2 bornes-fontaines seulement tel qu'il appert à sa soumission # S23-317 du 14 septembre 2023 pour un montant global de 9 560.00 \$ plus les taxes applicables (10 991.61 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-41300-521.

9492-11-2023

7. ENTENTE POUR TRAVAUX TEMPORAIRES AU BARRAGE DU LAC-À-OUIMET (2^E) # X0004965 AVEC M. MARTIN OUIMET – DOSSIER # SI-202311-103.

ATTENDU que des travaux doivent être effectués au petit barrage du deuxième lac-à-Ouimet, identifié comme étant le # X0004965, afin de maintenir le niveau d'eau à un niveau satisfaisant pour le Service de sécurité incendie pour ne pas endommager la borne sèche installée sur ce lac ;

ATTENDU que l'ajout d'enrochement soit de 4 à 6 cailloux en pierre naturelle de calibre 750 à 1000 mm déposés mécaniquement pourra atténuer le lavement du sol graveleux en place ;

ATTENDU la déclaration de travaux auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs effectuée par le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de tarification en vigueur, une estimation a été préparée suivant une évaluation visuelle sommaire par le Service des travaux publics et services techniques pour la description des coûts au montant global de 2 000 \$ plus les taxes applicables pour les équipements municipaux utilisés et la main-d'œuvre projetée ;

ATTENDU que ce conseil désire prendre en charge la totalité des coûts liés à cette réparation du barrage ;

ATTENDU l'autorisation au préalable du propriétaire au dossier, M. Martin Ouimet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service des travaux publics et services techniques à procéder, en régie interne, aux travaux temporaires du barrage # X0004965 dès réception de l'autorisation requise du ministère et mandate le directeur du Service, monsieur Claude Gagné, ing., à la surveillance des travaux.

QUE la dépense estimée à 2 000 \$ soit imputée au poste budgétaire # 02-32000-621.

9493-11-2023

8. TERMINAISON D'EMPLOI - M. MARC-ANTOINE LACOSTE, INSPECTEUR EN URBANISME.

ATTENDU la terminaison d'emploi telle que formulée à monsieur Marc-Antoine Lacoste, inspecteur en urbanisme en probation ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Sophie Julien ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil entérine la terminaison d'emploi pour monsieur Marc-Antoine Lacoste effective au 20 octobre 2023 et lui souhaite une bonne continuité dans son plan de carrière.

9494-11-2023

9. ACCEPTATION DE DÉPART À LA RETRAITE – MME GINETTE ROY, RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

ATTENDU l'avis de départ à la retraite tel que formulé par madame Ginette Roy, informant qu'elle quittait son emploi au poste de responsable de la bibliothèque terminant le 31 octobre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte de l'avis, accepte le départ à la retraite de madame Ginette Roy prenant effet suivant le 31 octobre 2023, lui adresse ses sincères remerciements pour ses bons et loyaux services pour ces quatre années à titre de bénévole et huit dernières années au service de la Ville et lui souhaite une bonne retraite bien méritée.

9495-11-2023

10. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA).

ATTENDU le Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) visant à financer des infrastructures sportives, récréatives et de plein air, et à augmenter la présence d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air en bon état dans toutes les régions du Québec et l'accessibilité à ces infrastructures pour la population ;

ATTENDU que l'aide financière ne peut excéder 66 % des coûts admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 20 000 000 \$;

ATTENDU que ce conseil souhaite présenter une demande d'aide financière à ce programme pour le nouveau centre de conditionnement physique à aménager au 96, chemin Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher ce qui suit :

QUE ce conseil de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson autorise la présentation du projet de nouveau centre de conditionnement physique (gym) au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;

Et QUE la Ville désigne madame Stéphanie Harvey, coordonnatrice adjointe aux loisirs et à la vie communautaire, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Le vote est demandé.

Pour = 5 (Monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Michaël Vangansbeck, madame Joan Raymond, madame Johanne Lepage et monsieur Gilles Boucher)

Contre = 1 (Monsieur Raymond Saint-Aubin)

La résolution est ADOPTÉE à la majorité des membres présents.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Les questions de l'assistance ont été traitées.

9496-11-2023

12. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 17 h 42, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière

/jsl